

Mairie de Recques-sur-Hem

75 rue de la Chapelle

☎ 03.21.35.60.53 ou 09.71.50.82.36 - Fax 03.21.85.50.73

e-mail : mairie.recques@orange.fr

Horaires d'Ouverture du secrétariat mairie :

Lundi
14 h à 16 h

Mardi
17 h à 19 h

Jeudi
14 h à 16 h

Vendredi
14 h à 16 h

RÉUNION DE CONSEIL DU LUNDI 23 MARS 2009

Excusés : A. Josserand, J.P. Specq qui a donné pouvoir à C. Pette et B. Vandembavière qui a donné pouvoir à S. Tanfin. Secrétaire de séance : K. Létendart

APPROBATION DU PLU SUITE AUX CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le conseil a examiné une à une toutes les remarques enregistrées lors de l'enquête publique. Il a approuvé des modifications ponctuelles lorsqu'elles étaient compatibles avec les orientations directrices (le PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable) établies dès le début de l'élaboration de ce PLU,

Après avis favorable de la CCRA et de M le Préfet, ce PLU pourra devenir exécutoire.

COMPTE DE GESTION 2008

Les comptes de M le Percepteur d'Ardres donnent les chiffres suivants

Section de fonctionnement :

Dépenses : 239 939,68 €

Recettes : 304 403,04 €

Excédent : 64 463,36 €

Section investissement :

Dépenses : 49 078,52 €

Recettes : 33 014,68

Déficit : 16 063,84

Au terme de l'année 2008, nous terminons donc avec un excédent global de :

$64\,463,36 - 16\,063,84 = 48\,399,52$ €

COMPTE ADMINISTRATIF 2008 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

M Daniel Dutertre procède à la lecture point par point de toutes les dépenses et de toutes les recettes des deux sections du budget.

Ces chiffres donnent rigoureusement les mêmes résultats que le compte de gestion. A l'unanimité le conseil donne quitus à M le Maire pour cet exercice 2008.

RÉUNION DE CONSEIL DU VENDREDI 27 MARS 2009

Excusés : A. Josserand, K. Létendart. Secrétaire de séance : F. Croin.

BUDGET PRIMITIF 2008

Section fonctionnement :

Les recettes et les dépenses s'équilibrent pour un total respectif de : 298 221 €.

Pour information voici les dépenses supérieures à 4 200 € incluses dans ce compte : énergie électrique et combustible, les fournitures scolaires, réfection de la voirie, les assurances, les fêtes locales, le transport RPI le midi, petit équipement, les salaires, les cotisations salariales, les indemnités des maires et adjoints, les services incendie, les subventions aux associations.

Section investissement :

La municipalité qui se trouvera libérée de son dernier emprunt en milieu d'année a accepté la proposition de M le Maire d'en contracter un nouvel emprunt de 250 000 € au moment où les taux d'intérêt sont très bas. Ce qui fera un remboursement d'environ 25 000 € chaque année sur 15 ans. Cet emprunt est destiné à réaliser des projets depuis longtemps différés liés au PLU.

Propositions d'investissement pour un budget prévisionnel de 367 176 €

- Solde du dernier emprunt : 6.150 €
- Réfection du Monument aux Morts : 6.000 €
- Parking face à la mairie : 35.000 €
- Achat terrain pour le Football : 33.000 €
- Travaux rue du Membre et partie supérieure de la rue Basse : 219.482 €
- Réparations sur les murs de l'église : 30.500 €
- Assainissement collectif et réfection des trottoirs : Rue de la chapelle, face à la Résidence de la Hem : 19.000 €

- Remplacement d'un châssis vitré salle des fêtes : 2.000 €
Des travaux dans le haut de la rue de la Druèze, les cours d'école et le remplacement de l'éclairage public sont programmés en 2010.

Les taux communaux d'imposition de 2008 restent inchangés

Vote du budget : 12 Pour ; 1 Contre

QUESTIONS DIVERSES

✚ **PLU** : La CCRA, lors de sa réunion du 26.03.09, a entériné le PLU de Recques.

✚ **Course de la CCRA** : M le Maire signale que le tour cycliste de la CCRA aura lieu le dimanche 4 mai.

✚ **Recherche d'un agent pour le portage des repas à domicile** : La CCRA qui va démarrer prochainement le service de portage de repas à domicile chez les personnes de 60 ans et plus, va recruter un agent territorial disposant du permis B, de niveau Bac. Il aura en charge la gestion des commandes, la préparation de la tournée, le contrôle des éléments livrés par le fournisseur, et le portage des repas. Faire rapidement acte de candidature auprès de la CCRA

✚ **Rapport des Déléguées de l'Education Nationale du RPI** : Elles souhaiteraient pour des questions d'hygiène l'installation de 2 chauffe-eau, le premier à l'intention des usagers de la cantine et le second dans le couloir des écoles des grands.

✚ **Explications sur le budget de la CCRA** : par souci de transmettre l'information, les délégués auprès de la CCRA, C. Pette et J-P Specq, ont fourni des explications sur le récent budget dont les taux d'imposition restent inchangés pour 2009. Pour information, nous reproduisons le poids des différents services. (ex : en fonctionnement une dépense de 100 € est partagée ainsi : 4.35 € pour l'urbanisme, 5.15 € pour le développement économique...etc...).

Utilisation	%
Urbanisme	4,35
Actions de développement économique	5,15
Tourisme – Agriculture	3,61
Actions en faveur emploi insertion-formation	3,98
Déchets ménagers	0 *
Travaux de défenses contre la mer	0,35
Lutte contre les rats musqués	2,36
Service public de l'assainissement non collectif	0,33
Environnement, Sage - contrat de rivière	6,95
Randonnée	0,85
Logement cadre de vie	2,27
Piscine	21,25
Sécherie, Patrimoine	0,4
Actions sociales (hors maison Rurale)	5,11
Parc matériel	4,94
Sport	0,73
Animations culturelles	2,35
Maison rurale	0 **
Développement de la lecture	1,29
Communication	1,92
Actions en faveur des écoles primaires	0,45
Actions en faveur des collèges	0,6
Administration générale et dépenses non affectées	24,29
Dépenses imprévues	6,47
Total des dépenses : 2 287 580,27 €	100%

Remarques :

* L'enlèvement de vos déchets ménagers ne figure pas sur ce tableau puisque payé en dehors des impôts.
Pour 2009 : 90 € pour une résidence principale, redevance plafonnée à 4 personnes.

** Le financement de construction de la nouvelle maison rurale à l'emplacement de l'ancienne discothèque « les Jardins du Rosandaël » à Audruicq coûtera : 3 819 500 € programmée sur 5 ans de la manière suivante :

2008 : 123.000 €

2010 : 2.539.000 €

2012 : 170.000 €

2009 : 346.500 €

2011 : 641.000 €

NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Chaque année, nous procédons au ramassage des déchets sauvages en bordure de nos routes et rivières. Comme vous l'avez remarqué, il y a toujours davantage à faire. Vous pouvez nous apporter votre aimable concours si vous le désirez le **SAMEDI 4 AVRIL 2009**, rendez-vous devant la salle des fêtes à 14 h 30. En cas de mauvais temps, l'opération sera reportée à la semaine suivante. D'avance la municipalité vous remercie de votre participation.

Inscriptions scolaires



Pensez à inscrire dès aujourd'hui votre enfant pour la rentrée scolaire 2009-2010.

Les demandes d'inscription sont recevables en mairie jusqu'au 29 mai 2009. Merci de vous munir :

- carnet de santé de l'enfant.
- du certificat de radiation (en cas de changement d'école).
- du livret de famille.

Rappel des manifestations requoises



AVRIL 2009

Samedi 11 avril

Samedi 18

Dimanche 19

Samedi 25

Repas du R.F.C.

A. G. du P.R.L Riottes

Loto des «Amis Réunis»

Concert apéritif

du Club de l'Amitié

MAI 2009

Vendredi 8 mai

Dimanche 10

Jeudi 21 mai

Cérémonie 8 mai 1945

Brocante

Concours de pétanque

(R.F.C.)

Fermeture de la Mairie :

Mardi 14 avril

Jeudi 30 avril et Jeudi 7 mai

Fermeture de la Médiathèque :

Mercredi 22 avril

Samedi 25 avril

Samedi 20 juin



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PASSEPORTS

Passport biométrique : mise en place depuis le 27 mars 2009.

Les modalités de dépôt d'une demande de passeport sont donc modifiées à compter de cette date. **Les usagers devront déposer leur dossier dans l'une des 27 communes où sont implantés les dispositifs de recueil des données biométriques** (liste consultable sur notre site internet ou en mairie).

Passport d'urgence :

Un nouveau livret de passeport d'urgence est mis en place depuis le 27 mars 2009. **Le nouveau passeport d'urgence, de couleur verte**, ne sera délivré qu'en Préfecture d'Arras (Bureau de l'Administration générale et de l'Etat Civil ; Tél 03.21.21.22.14).

Pour bénéficier de cette délivrance exceptionnelle, le demandeur devra être en mesure de justifier d'un déplacement urgent.